



## Aquamarina

### Compte rendu de la première réunion

26 mars 2008 - Comité des Régions / Bruxelles

#### **Intervention de Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional de Bretagne**

Après avoir remercié les participants pour leur présence, J-Y Le Drian rappelle l'importance d'une politique maritime européenne, en particulier pour une association comme la CRPM. Il fait part, à la lecture du Livre Bleu et du Plan d'actions, d'un certain nombre d'interrogations sur la gouvernance de la future politique maritime. Quelle place pour les Régions ?

Le rôle des Régions a été grand durant toute la phase de consultation. Le travail doit se poursuivre maintenant dans la phase d'élaboration et de mise en œuvre : le dialogue avec la Commission doit être maintenu. Le groupe Aquamarina pourra être l'outil de mobilisation des régions maritimes, afin qu'elles s'emparent d'enjeux essentiels pour elles, comme la mise en place d'un espace maritime européen, la recherche marine, l'aménagement du territoire maritime ou encore les questions d'emploi et de formation.

#### **Intervention de Xavier Gizard, Secrétaire général de la CRPM**

X. Gizard rappelle les attentes du bureau politique de la CRPM qui portent sur l'avenir de l'Union européenne pour 2010-2017. Le thème maritime est un thème majeur pour les Régions. Dès aujourd'hui, il convient de se placer dans la perspective 2010-2017 afin de répondre à une question centrale : comment, à cette date, faire franchir une nouvelle étape à la politique maritime ?

#### **Intervention de Nicolas Mariel, Task Force Affaires Maritimes de la Commission européenne**

*Cf. présentation en ligne sur le site de la CRPM*

#### **Echanges avec la salle**

Au cours du premier débat de cette journée, sont abordés les points suivants :

- Dans la nouvelle approche qui sera mise en œuvre par la DG MARE, et qui s'organisera sur de grands ensembles maritimes, quelle place sera réservée à la Manche afin de tenir compte des particularités de cet espace maritime ?
- Comment la nouvelle organisation de la DG MARE garantira-t-elle la transversalité de la politique maritime européenne ?

## Fonctionnement du groupe Aquamarina / thématiques prioritaires

Conformément à l'ordre du jour, après présentation du fonctionnement du groupe Aquamarina par la Mission Mer du Conseil régional de Bretagne (cf. documents remis aux participants), un tour de table est lancé pour identifier les thématiques prioritaires des Régions. Il est rappelé l'importance de faire parvenir à la CRPM le questionnaire remis à cette fin (disponible en ligne sur le site de la CRPM).

### Les priorités suivantes sont affichées par les Régions :

- transport, aménagement du territoire maritime, recherche marine, gouvernance (y compris gouvernance de la politique européenne)
- aménagement du territoire maritime, notamment pour les rapports entre les activités de pêche, les énergies marines et la cartographie des fonds marins
- approche écosystémique des pêches et concept de « pêcheurs gardiens de la mer »
- mer Baltique (en tant que zone maritime particulière vulnérable).
- pêche, notamment la question des rejets, ainsi que les questions liées à la surveillance maritime
- recherche marine. Le Schleswig Holstein propose la mise en place d'une commission thématique sur cette question.
- sûreté maritime, intégration des systèmes de surveillance, transport maritime
- surveillance maritime

La Haute Normandie souligne que les travaux doivent se construire à la fois sur une approche sectorielle et une approche spatiale

Guadeloupe : le Conseil régional de Guadeloupe s'interroge sur la façon dont les travaux sur les Régions ultrapériphériques vont être croisés avec les travaux du groupe Aquamarina.

En réponse, le secrétariat général de la CRPM (F. Desrentes) propose que la conférence des Présidents des RUP se saisisse des thèmes du groupe Aquamarina et fasse ensuite rapport lors des réunions.

Il est rappelé que le groupe Aquamarina ne doit pas être redondant avec les commissions géographiques.

A l'issue de ces échanges, le Président de la Région Bretagne rappelle qu'il faut également tenir compte du calendrier de la Commission. Des dossiers prioritaires, notamment autour de l'espace maritime commun (transport, autoroutes de la mer, surveillance), vont évoluer dans les prochaines semaines. Il est proposé et accepté que **la prochaine réunion du groupe Aquamarina se tienne le 8 juillet 2008 et porte sur le transport maritime**. La commission de la mer Baltique présentera, à cette date, un rapport (à l'image de ce que la Commission Méditerranée a présenté ce jour).

Des éléments de calendrier complémentaires, à enrichir, sont validés : la recherche marine, en lien avec les clusters, pourrait être abordée à l'automne 2008 ; une autre réunion à moyenne échéance devra être organisée sur l'aménagement du territoire maritime.

La Région Bretagne indique qu'elle prendra l'initiative de la mise en place d'un comité technique pour assurer le suivi du groupe Aquamarina.

### Information sur la mise en œuvre d'une action du Livre Bleu

La dernière intervention de la matinée est faite par R. Kalaydjian (IFREMER), qui présente les études menées pour la mise en place d'un outil statistique européen au service de la politique maritime. *Cf. présentation en ligne sur le site de la CRPM.*

\*\*\*\*\*

## Session sur la sécurité maritime

**Mme Janick Moriceau** (Vice-Présidente chargée de la Mer - Bretagne) revient sur l'accident de l'Erika et sur les principaux enseignements qui peuvent être tirés du procès : l'établissement des responsabilités de tous les opérateurs et la reconnaissance, en France, du préjudice écologique. Au titre des questions que pose l'issue du procès, elle en détaille deux majeures : le montant des sanctions infligées et, surtout, la problématique des contrôles du navire. Elle remarque également que le volet social doit être particulièrement travaillé car de bonnes conditions de vie et de travail sont indispensables pour garantir la sécurité du navire. Enfin, elle souligne que les accidents de l'Erika et du Prestige ne doivent pas occulter les nouveaux risques pour les côtes européennes que représentent les porte-conteneurs.

**Mme Cayetana Lado Castro-Rial** (Service Juridique de l'Etat Espagnol à la Corogne) rappelle les principaux éléments de l'accident du Prestige et donne les détails des procédures judiciaires en cours. Deux sont en œuvre : une en Espagne, toujours en bouclage d'instruction. Un procès aura lieu à Corcubion (Galice), mais pas avant 2009. L'autre procédure est instruite à New-York. Elle souligne que les Régions espagnoles n'ont pas été très actives dans la procédure judiciaire. En effet, un mécanisme d'anticipation des indemnisations avait été mis en place par le gouvernement espagnol qui a permis de payer rapidement les victimes.

En termes d'améliorations à apporter au système actuel, Mme Lado Castro-Rial cite :

- une plus grande responsabilisation des Etats du pavillon ;
- un renforcement de la responsabilité des sociétés de classification ;
- un meilleur traitement des victimes de la pollution.

**M. Gilles Bergot** (Administrateur Principal, DG Transports & Energie, Commission européenne) dresse un point complet de l'adoption des mesures du troisième paquet en faveur de la sécurité maritime. 3 mesures sont en attente d'une adoption finale (enquêtes après accident, contrôle par l'Etat du port et responsabilité des sociétés de classification), 2 font l'objet de négociations plus tendues (suivi du trafic et indemnisation des passagers) ; 2 sont totalement bloquées (responsabilité civile et responsabilité des Etats du pavillon). Gilles Bergot développe ensuite le volet social de la politique de sécurité maritime, priorité importante pour la DG TREN, à travers l'accord conclu entre les partenaires sociaux sur la mise en œuvre de la convention sur le travail maritime, à travers aussi l'application et la révision de la convention STCW. Un dernier point aborde la mise en

œuvre du système LRIT. Pour conclure, il juge que les relations entre l'OMI et la Commission sont bonnes aujourd'hui, même si le statut de l'Union au sein de l'organisation continue de poser problème.

**M. Humphrey Temperley** (représentant de la CRPM au FIPOL) aborde plusieurs points. Tout d'abord, sur l'indemnisation des victimes de pollution par hydrocarbures, il rappelle que le FIPOL ne prend pas correctement en compte les atteintes à l'environnement. Ensuite, concernant la responsabilité, il prend acte du peu d'enthousiasme au niveau mondial pour responsabiliser les Etats du pavillon. Il juge, dès lors, qu'il faut travailler avec un acteur majeur qui a une grande influence : l'assureur du navire. Il faut utiliser les mécanismes du marché pour renforcer la sécurité maritime. Concernant, ensuite, les pollutions chimiques, il estime que l'entrée en vigueur de la convention HNS serait très profitable aux Régions côtières. Il faut alors agir pour favoriser les négociations. Enfin, concernant les porte-conteneurs, il constate la très faible information sur ce que les navires transportent en réalité. Il faut agir sur les manifestes de chargement afin que nous puissions avec certitude identifier le contenu des conteneurs.

**M. Emilio Martin Bauza** (Chef d'Unité, Agence Européenne pour la Sécurité Maritime) présente le rôle et l'action de l'EMSA, notamment sa mission de formation des représentants des Etats. *Cf. présentation en ligne sur le site de la CRPM.*

#### **Débat : quelles initiatives à porter et quels partenariats à développer ?**

A l'issue de ces présentations, un débat a lieu sur les initiatives que les Régions membres de la CRPM pourraient prendre en faveur de la sécurité maritime. Le Président Le Drian insiste sur le fait qu'il s'agit d'un sujet central pour nos Régions car nous sommes les Régions les plus à risques : quelle initiative peut-on prendre, notamment lors de la Présidence française de l'Union européenne ?

#### **Il est proposé et accepté que :**

- > Une initiative forte soit prise par les Présidents des régions maritimes pour rappeler l'importance de cet enjeu pour les Régions et demander que les mesures nécessaires soient adoptées. Cette initiative pourra prendre la forme d'un courrier co-signé, voire d'une rencontre au cours de la Présidence française. La Région Bretagne, en lien avec le Secrétariat général de la CRPM, est chargée de la coordination de cette action.
- > Un contact soit pris pour monter une réunion technique entre le FIPOL et la CRPM sur la question de l'indemnisation des Régions à la suite d'une pollution. H. Temperley (Devon) est chargé de la coordination de cette action ;
- > Une initiative soit prise pour renforcer la coopération entre les Régions maritimes et l'Agence européenne pour la sécurité maritime. Le Secrétariat général de la CRPM est chargé de la coordination de cette action.

#### **Approche par bassins maritimes**

M. Benoît Vasselín, de la Région PACA, présente les actions menées par la commission Méditerranée de la CRPM ainsi que son programme de travail autour des priorités identifiées (changement climatique, pêche, gestion des données, pollution etc.). *Cf. présentation en ligne sur le site de la CRPM.*

## Information sur les RTE-T

P. Anvroin donne une information sur la révision des RTE-T (cf. *note en ligne sur le site de la CRPM*) et invite les Régions, via les commissions géographiques, à faire part de leur position sur ce dossier.

### Conclusions de la journée par Janick Moriceau

Dans ses conclusions, J. Moriceau souligne que les Régions doivent être à la fois des partenaires pour la mise en œuvre de la politique maritime européenne et une véritable force de proposition.

Dans la mesure où les thématiques sont nombreuses, il est évident que le groupe Aquamarina ne pourra pas toutes les suivre. Il est alors essentiel d'identifier celles qui sont prioritaires. Le questionnaire distribué doit y aider. Un point sur celui-ci sera fait lors de la prochaine réunion, le 8 juillet 2008.